

Rapport de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UEO du 18 décembre à Paris (21 décembre 1954)

Légende: Le 18 décembre 1954, les sept ministres des Affaires étrangères de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) se réunissent à Paris. Les ministres reviennent sur les questions des séances précédentes, notamment sur les articulations nécessaires à l'accomplissement des tâches militaires du Conseil. Le président du Conseil et ministre français des Affaires étrangères Pierre Mendès France souligne que si l'autorité de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ne doit pas être amoindrie, le Conseil lui aussi dispose de certaines compétences militaires comme la fixation du niveau maximum des forces et le contrôle des armements et qu'il serait pertinent de réunir des représentants nationaux pour accomplir ces fonctions.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Rapport du Secrétaire général à la Commission Interimaire. Réunion des Ministres des Affaires Étrangères de l'Union de l'Europe Occidentale. 21.12.1954. IGW/20. Exemplaire No 25. 5 p Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. BTO 1 12th - Consulative Council - 14th Meeting - Paris - April 1954. Year: 1954, 15/03/1954-30/12/1954. File BTO-012. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_la_reunion_des_ministres_des_affaires_etrange_res_de_l_ueo_du_18_decembre_a_paris_21_decembre_1954-fr-2ea2b719-4b35-4341-897b-d95e1765e143.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

ORGANISATION DU TRAITE DE BRUXELLES

CONFIDENTIEL

DOCUMENT N° IWG/20

Exemplaire N° 25

21 décembre 1954

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL A LA COMMISSION INTERIMAIRE

Réunion des Ministres des Affaires Etrangères
de l'Union de l'Europe Occidentale, Paris 18 décembre 1954

Les Ministres des Affaires Etrangères des Sept Puissances de l'Union de l'Europe Occidentale ont tenu une réunion à la Légation du Luxembourg à Paris dans la soirée du 18 décembre 1954.

Etaient présents :

<u>REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE</u>	S.E. M. BLUCHER	Vice-Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne.
	S.E. M. BLANKENHORN	Directeur du Département Politique, Ministère des Affaires Etrangères.
	S.E. M. HAUSSENSTEIN	Chargé d'Affaires de la République Fédérale à Paris.
<u>BELGIQUE</u>	S.E. M. SPAAK	Ministre des Affaires Etrangères.
	S.E. le Baron GUILLAUME	Ambassadeur de Belgique à Paris.
	M. A. de STAERCKE	Délégué Permanent à l'OTAN.
<u>FRANCE</u>	S.E. M. MENDES-FRANCE	Président du Conseil.
	M. R. de MOUSTIER	Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.
	M. F. SEYDOUX	Ministre Plénipotentiaire.
<u>ITALIE</u>	S.E. M. MARTINO	Ministre des Affaires Etrangères.
	S.E. M. P. GUARONI	Ambassadeur d'Italie à Paris.
	S.E. M. M. MAGISTRATI	Ministre Plénipotentiaire Directeur Général des Affaires Politiques, Ministère des Affaires Etrangères.

..../.

LUXEMBOURG

S.E. M. BECH	Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères.
S.E. M. Robert ALS	Ministre du Luxembourg à Paris.
M. N. HOMMEL	Délégué permanent à l'OTAN.
M. G. HEISBOURG	Conseiller de Légation, Ministère des Affaires Etrangères.

PAYS-BAS

S.E. M. BEYEN	Ministre des Affaires Etrangères.
S.E. le Baron van BOETZELAER van OOSTERHOUT	Ambassadeur des Pays-Bas à Paris.
S.E. Jhr. A.W.L.TJARDA van STARKENBORCH STACHOUWER	Délégué permanent à l'OTAN.

ROYAUME-UNI

The Rt. Hon. Sir Anthony EDEN, K.G., M.C., M.P.	Secretary of State for Foreign Affairs.
H.E. Sir Gladwyn JEBB K.C.M.G., C.B.	Ambassador in Paris.
Sir Harold CACCIA K.C.M.G.	Deputy Under-Secretary of State, Foreign Office.

SECRETARIAT
GENERAL

Baron M.F. de SELYS LONGCHAMPS	Secrétaire Général.
M. P.B. FRASER	Secrétaire Général-Adjoint.

La réunion se tient sous la présidence de M. Joseph BECH.

Les Ministres ont pris connaissance de l'état d'avancement des travaux de la Commission Intérimaire eu égard à la structure et à l'organisation de la future Union de l'Europe Occidentale, tels qu'ils sont résumés dans le rapport préparé par le Secrétaire Général (document IWG/16).

Les Ministres sont convenus que leurs échanges de vues relatifs au contenu de ce document ne devaient pas être considérés comme des décisions finales engageant les Gouvernements, mais seulement comme propres à guider la Commission Intérimaire dans la poursuite de ses travaux.

Les principales observations auxquelles ont donné lieu au cours de cette réunion les questions figurant dans la note du Secrétaire Général, sont les suivantes :

1. STRUCTURE PERMANENTE DU CONSEIL

Les Ministres ont marqué leur accord de principe avec les vues exprimées par la Commission Intérimaire, laissant à chaque pays le soin de décider son propre mode de représentation permanente compte tenu de l'expérience. Eu égard à la nomination de représentants indépendants (étant entendu que cette évolution s'opérerait graduellement) le Royaume-Uni devrait en être averti quelque temps d'avance, des textes législatifs étant nécessaires pour régulariser la question des privilèges diplomatiques.

2. ARTICULATIONS NECESSAIRES A L'ACCOMPLISSEMENT DES TACHES MILITAIRES PERMANENTES DU CONSEIL

M. BEYEN attire l'attention sur la dernière phrase du paragraphe relatif à la réunion possible des Chefs d'Etat-amajor de l'Union de l'Europe Occidentale. La décision ayant été prise que l'on aurait recours à l'OTAN pour la discussion des questions de défense, il pense que cette suggestion contredit le Traité tel qu'il a été révisé et modifié.

M. MENDES-FRANCE souligne que, s'il est vrai que rien ne doit amoindrir l'autorité de l'OTAN en matière de défense, le Conseil aurait en fait certaines tâches permanentes d'ordre militaire. Ainsi, la fixation du niveau maximum des Forces, le contrôle des armements et peut-être telles autres questions découlant des travaux du Groupe de Travail sur la production et la standardisation des armements qui se réunit le 17 janvier 1955. Il estime qu'il y aurait peut-être intérêt à recourir à des réunions de représentants nationaux, comme l'a envisagé la Commission, pour remplir ces tâches. De toute manière, rien ne devrait venir diminuer l'importance des responsabilités du Conseil en ce domaine.

M. SPAAK ne voit pas grand intérêt au stade actuel à prévoir un mécanisme quelconque, il désire avant tout éviter de définir organiquement les structures et les moyens auxquels il pourrait être fait appel à l'avenir. Il préfère, et ceci s'applique à l'ensemble de la planification à ce stade, plus de souplesse et moins de ferveur à légiférer.

../..

M. MARTINO, tout en étant d'accord avec M. Mendès-France que l'importance du Conseil ne doit être en rien diminuée et que, en ce qui concerne des questions comme le niveau maximum des Forces, les Forces Intérieures et de Police, etc. des rencontres des Chefs d'Etat-major pourraient être utiles, partage l'opinion de M. Spaak de se garder de toute rigueur dogmatique.

Sir Anthony EDEN pense que le titre plutôt ambitieux de ce paragraphe pourrait être faussement interprété, et la préoccupation essentielle de ses collègues serait satisfaite en omettant la phrase finale.

M. BECH conclut en résumant que telle paraît bien être l'opinion générale.

3. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES EXISTANTES DE L'ORGANISATION DU TRAITE DE BRUXELLES

Les Ministres accueillent favorablement les vues de la Commission relatives au maintien et au développement des activités existantes de l'Organisation du Traité de Bruxelles.

4. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU DES PAYS NON SIGNATAIRES DU TRAITE DE BRUXELLES

M. SPAAK note le danger de se référer spécifiquement à des observateurs de certains pays ou d'autres organismes. Il va sans dire que lors de la discussion de questions d'intérêt commun les observateurs appropriés y pourraient être invités.

Sir Anthony EDEN rappelle que les Etats-Unis ont demandé officiellement qu'une décision soit prise concernant leur présence aux réunions de la Commission Intérimaire, étant directement intéressés aux problèmes relatifs à la Sarre. En outre les Etats-Unis, et en fait également le Canada, sont intéressés à la fourniture d'armement.

Il a été convenu qu'il y avait lieu de répondre dès à présent au Gouvernement des Etats-Unis que l'Union de l'Europe Occidentale serait heureuse de les inviter à se faire représenter aux réunions où seraient examinés des questions d'intérêt commun.

Eu égard à un point soulevé par M. MENDES-FRANCE sur la position de la Sarre, les Ministres notent que le Commissaire de la Sarre serait représentée avec voix consultative au Conseil. Lorsque l'accord franco-allemand aura été rendu définitif, il appartiendra aux autres puissances de l'Union de l'Europe Occidentale d'en approuver les dispositions qui requièrent leur assentiment, suivant une procédure dont le détail pourra être élaboré ultérieurement et qui comportera éventuellement une intervention des Parlements.

../..

5. ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Les Ministres ont convenu qu'étant donné que les propositions figurant à la Résolution récemment adoptée par l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe concernaient principalement l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, il conviendrait, avant de prendre une décision, de faire renvoyer cette question à la Commission Intérimaire en vue d'un examen détaillé.

6. AGENCE DE CONTROLE DES ARMEMENTS

Les Ministres estiment qu'il ne paraît pas possible au stade actuel de parvenir à un accord concernant la désignation du Directeur de l'Agence. Toutefois, il est indiqué que chaque pays peut dès à présent rechercher des candidats possibles, leurs qualifications étant de toute manière plus importantes que leur nationalité. Dans l'intervalle, il est entendu que la Commission Intérimaire peut mettre en train un projet d'organisation de l'Agence.

Sir Anthony EDEN pense qu'à cet effet la Commission pourrait avoir besoin de consulter des autorités militaires.

7. PREPARATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRODUCTION ET LA STANDARDISATION DES ARMEMENTS


Les Ministres prennent note des préparatifs de la réunion du Groupe de Travail.

Il est convenu que la Présidence en sera assumée par le Luxembourg. Comme l'a suggéré M. BECH, il faudra peut-être faire appel à un autre pays, aux Pays-Bas par exemple, pour occuper une vice-présidence. Il appartiendra néanmoins au Groupe de Travail lui-même d'en décider.

8. AUTRES QUESTIONS

Les Ministres ont pris note qu'un certain nombre de d'autres problèmes, mentionnés au premier alinéa du point 8 du rapport du Secrétaire Général, ne peuvent être abordés pour le moment, mais qu'un rapport d'ensemble sur ses activités serait éventuellement soumis au Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale par la Commission Intérimaire.

Les Ministres ont tenu à remercier la Commission des tâches utiles qu'elle a accomplies.


2 Eaton Place,
S.W.1.